



Département de la Haute-Vienne
COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 24 AVRIL 2020

Covid-19 : le soutien du Département aux associations caritatives

Dans ce contexte inédit de pandémie du Covid-19, le mot d'ordre doit être « solidarité ». C'est pourquoi Jean-Claude Leblois, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, a souhaité apporter son soutien aux associations caritatives du territoire. Il rend visite ce jour aux bénévoles du Secours Populaire et de Sos Bébés 87 à Limoges, ainsi qu'aux membres de l'épicerie sociale de Saint-Junien.

Les bénévoles étant en première ligne face à la pandémie, le Département leur a remis des masques chirurgicaux afin qu'ils puissent se protéger eux-mêmes, mais également protéger les bénéficiaires. A ce jour, plus de 5 000 masques ont été mis à disposition de douze associations d'urgence alimentaire.

Par ailleurs, les denrées alimentaires périssables des collèges haut-viennois ont été données à des associations telles que la Banque Alimentaire ou La Bonne Assiette au début du confinement.

Déjà indispensables au quotidien, ces associations sont d'autant plus précieuses en cette période de confinement pour venir en aide aux personnes les plus fragiles. En effet, le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter pendant la crise et les bénévoles poursuivent voire renforcent leur action, apportant ainsi soutien, réconfort et bienveillance. Ils ont su, pour cela, adapter leurs dispositifs de distribution dans l'objectif de réduire les contacts au maximum.

Afin de valoriser cet engagement, le Conseil départemental a décidé de créer un prix du bénévolat solidaire. Cette mention spécifique 2020 s'ajoute au prix du bénévolat traditionnel organisé chaque année par la collectivité afin de distinguer des associations du monde sportif, culturel et social. Fin juin, le Département accordera ainsi à 11 associations caritatives ayant œuvré pendant la crise sanitaire du Covid-19 une dotation exceptionnelle de 800 €.

De manière globale, le Département travaille actuellement à la mise en place d'un fonds de soutien spécifique destiné aux associations du territoire dont les modalités devraient être adoptées dans les prochaines semaines.

Focus sur les trois associations visitées :

- Secours Populaire

La Fédération de la Haute-Vienne a été créée en 1861. En 2019, ce sont environ 8 600 personnes qui ont été aidées sur 22 sites dans tout le département. L'association fonctionne grâce à ses 860 bénévoles, 12 salariés permanents ainsi que des contrats aidés. Pour faire face à cette situation de crise, des jeunes bénévoles ont répondu à l'appel à volontaires lancé par le Secours Populaire afin de remplacer les bénévoles habituels les plus âgés.

Urgence alimentaire, ventes, ateliers divers visant à favoriser le lien social et la réinsertion, relais santé, aide aux départs en vacances, Pères Noël verts ou encore accompagnement scolaire... Les actions de l'association sont multiples et diverses. Le Département lui alloue une subvention de 14 600 €.

- Sos bébés 87

Le cœur de l'action de l'association est de venir en aide aux mamans ayant des enfants de moins de trois ans (matériel de puériculture, produits d'hygiène, épicerie solidaire etc.). Plus de 1 000 familles sont aidées chaque semaine par Sos bébés 87 qui est destinataire de dons et organise des braderies. Les bénévoles sont en relation avec les travailleurs sociaux du Département. La collectivité subventionne l'association à hauteur de 570 €.

- Epicerie sociale de Saint-Junien

Il s'agit d'un service de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin mis en place en 2015. Les ressources proviennent de la Banque alimentaire ainsi que de la ramasse effectuée dans les grandes surfaces, mais aussi de dons de particuliers et de restaurateurs du secteur.

Outre l'aide alimentaire, cette structure qui vient en aide à 60 familles favorise l'accès à la culture et le lien social des bénéficiaires (ateliers cuisine, informatique, estime de soi, retour à l'emploi etc.). Depuis le début de la crise sanitaire, un service complémentaire de livraison a été mis en place en direction de familles jusqu'alors inconnues de l'épicerie.

Contact presse :

Mégane Lépine
Service communication
05 44 00 12 41